

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 20 décembre 2023, 19 h 30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Marc-André Larrivée, Maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers : monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, madame Anne Marie Martel le tout formant quorum sous la présidence de Marc-André Larrivée, maire.

Est absente la conseillère : Madame Suzie Ouellet

Assiste également à l'assemblée madame Cathy Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 30

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente :

- Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 18 décembre 2023, soit au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;

Cathy Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Marc-André Larrivée déclare celle-ci ouverte.

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADMINISTRATION ET FINANCE;
- 4.1 AVIS DE MOTION AVEC DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-0250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-0145;
- 4.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS À SIGNER POUR LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION PAR LE MTQ;
- 4.3 ADOPTION DES OFFRES DE SERVICES DE PF-SERVICE CONSEIL;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Rés.: 2023-170

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-0250
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-
0145

Rés. 2023-171

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jacques Vachon qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 2023-0250 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-0250 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-0145

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ c. A-19.1)* suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer certaines modifications au règlement de zonage numéro 2011-0145;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour le présent règlement a été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2023.

Rés. 2023-172

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2023-0250 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-0145.

4.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS À
SIGNER POUR LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE
L'EXPROPRIATION PAR LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 587 222, du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Matane, de la municipalité de Grand-Métis, est affecté d'une expropriation par la ministre des Transports et de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir quittance de par la somme de sept mille neuf cent dix-huit dollars (7 918.00\$) à titre d'indemnité provisionnelle pour l'expropriation précitée;

Rés. 2023-173

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et de mandater la directrice générale, madame Cathy Ouellet et le maire, monsieur Marc-André Larrivée à signer pour et au nom de la municipalité de Grand-Métis au bureau du notaire le moment venu.

4.3

OFFRES DE SERVICE DE PF-SERVICE CONSEIL

Rés. 2023-174

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les 3 offres de services suivants :

Objet : Offre de service – Gestion de l'aide financière – Volet SOUTIEN – Route de l'Anse-des-Morts

Madame,

Voici mon offre de service pour le projet en titre. Le mandat consiste à :

Reddition de comptes :

- Préparation d'un modèle de résolution pour l'attestant la fin des travaux ;
- Cueillette des factures du projet;
- Validation et compilation des factures admissibles (Répartition Soutien/TECQ 2019-2023), s'il y a lieu;
- Remplir le formulaire de réclamation;
- Numérisation des documents de réclamations;
- Transmission de la réclamation au MTQ;
- Suivi divers (courriels et téléphoniques).

Pour réaliser ce mandat, je vous propose un budget de 525,00\$ (excluant les taxes). Il est à noter que des frais de déplacements peuvent s'appliquer.

J'offre également la possibilité d'effectuer le projet de règlement d'emprunt ainsi qu'un soutien lors du financement, s'il y a lieu. Un montant supplémentaire de 187,00\$ (excluant les taxes) serait donc à prévoir.

Objet : Offre de service – Gestion de la TECQ 2024-2028 – Année 2024

Madame,

Je vous soumetts une offre de service pour le projet en titre. Le mandat consiste à :

- Vérifier la validité des factures admissibles au seuil et à la TECQ;
- Comptabiliser les factures de l'année et par projet;
- Effectuer la 1^{er} programmation de 2024;
- Fournir les documents nécessaires à l'approbation du conseil et du MAMH;
- Une rencontre avec le conseil;
- Divers suivi courriel et téléphonique.

Pour réaliser ce mandat, je vous propose un budget de 450,00\$ (excluant les taxes). Il est à noter que des frais de déplacements peuvent s'appliquer au taux de 0,85\$/KM.

Objet : Offre de service – Soutien – Gestion des programmes de financements

Madame,

Voici l'offre de service, tel que demandé, pour le projet en titre.

Le mandat consiste à :

- Prendre connaissance des projets en cours et futurs;
- Effectuer les suivis nécessaires à l'avancement et la réalisation des projets;
- Effectuer les dépôts des demandes d'aide financières nécessaire à la réalisation des travaux;
- Divers suivis téléphoniques, courriels et/ou rencontres pour le suivi des projets.

Pour réaliser ce mandat, je vous propose une banque de 20 heures un taux horaire de 75,00\$ (excluant les taxes). Il est à noter que des frais de déplacements au coût de 0,85\$/KM s'appliqueront. Seules les heures utilisées vous seront facturées.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assiste à la séance

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 37 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.


M. Marc-André Larrivée, Maire


Cathy Ouellet, Dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, Maire de la municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.


Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le 18 janvier 2024

2593

2023-175

